



Aide choix de rupture de contrat

Par **julienshop**, le **15/05/2010 à 11:19**

Premier emploi pour moi, sorti d'une école supérieure de commerce, je démarre en septembre 2008 dans une entreprise en temps que technico commercial en cdd évolutif vers un cdi.

Cela commence très fort, je met plus de 3 mois à signer un contrat cdd malgré de nombreuses réclamations. Idem pour le cdi. Une fois le cdi signé, je galère à avoir le portable, carte essence, et la voiture de fonction promis.

Une fois en place, j'apprends au bout de quelque temps que le gérant à fait rentrer, juste avant mon embauche un actionnaire majoritaire à hauteur de 51%, gros fabricant d'une gamme de produit que l'on vend dans le capital de l'entreprise. Et ceci non pas par hasard, car l'entreprise, malgré un créneau commercial très porteur en ce moment est au bord du dépôt de bilan, du à une gestion anarchique.

Curieusement la gestion de l'entreprise est entièrement confiée au gérant à qui j'ai eu affaire, l'actionnaire majoritaire est très peu présent.

Les moyens décuplés par l'arrivée de cet investisseur, donnent lieu à une série d'embauches à tout postes et d'ouvertures de magasins à vitesse impressionnante.

En l'espace de plusieurs mois la situation se dégrade, je me retrouve à tout faire : vente magasin, gestion du site internet, vente foire, montage de foire, les sav, par moment même les installations des produits vendus, s'en suivent retard dans le versement des payes, non déclaration des congés auprès de la mutuelle du bâtiment, trop perçus sur les payes entraînant des retenues sur les payes suivantes, payes virée de façon irrégulière, une fois en chèque d'une banque une fois par virement d'une autre, énorme pressions sur les résultats,

menaces verbales, insultes...

Fin 2009, le gérant "sabre" le champagne, à priori belle année, nous partons tous en congé une semaine fin décembre.

Bien reposé, l'année 2010 démarre de façon catastrophique, la sonnette d'alarme est tirée par les commissaires au comptes, l'entreprise est victime une fois de plus de sa gestion anarchique, et est de nouveau au bord du dépôt de bilan.

L'actionnaire majoritaire décide de réinjecter de l'argent.

La nouvelle tombe, pour des raisons économiques, il doit "couper des têtes".

De nombreuses personnes se retrouvent dans l'impasse, il pratique une importante série de ruptures conventionnelles.

Mon cas se pose, j'ai 2 ans d'ancienneté, mon poste coûte cher.

Il donne le soin à l'ancien gérant de mettre au courant qu'il veut me "virer".

Entre temps, moral à zéro, et esprit ailleurs, j

Par **julius**, le **15/05/2010** à **12:27**

Bonjour,

Votre commentaire n'est pas fini mais je pense en comprendre le sens

En rupture conventionnelle, vous ne toucherez que l'indemnité légale et 70% de votre salaire au titre des ASSEDIC

En licenciement économique, vous toucherez aussi l'IL mais vous rentrez dans un système d'indemnisation de 80% si vous prenez la CRP qui vous sera présentée.

De toute manière, l'une ou l'autre vous avez le droit d'être accompagné lors de l'entretien, chose que je vous préconise.

Faite appel à une personne apte à vous conseiller dans la matière sociale (DP, CE ou DS) ou si votre société n'en dispose pas un conseiller du salarié mandaté par la DDTEFP.

Par **julienshop**, le **15/05/2010** à **12:32**

je me blesse en faisant un montage de foire (comme le disent mes collaborateurs je suis un "homme à tout faire").

Un très lourd objet me tombe sur le pied, fracture, urgence, retour maison, réaction allergique au produit donné, samu, urgences, morphine/electro/prise de sang : la totale.

Après ce passage, ne souhaitant pas rester sur place, je me fais raccompagner à mon

domicile, shooté par la morphine je somnole, le gérant m'appelle, je décroche entouré par hasard de ma femme et mon père, il m'annonce que j'ai oublié un rendez vous ce jour ci, je n'y ai pas été (!) et se met à m'insulter de nouveau et me raccroche au nez.

Je le rappelle, lui annonçant que je me déplace le lundi suivant au siège pour avoir une explication, étant très remonté, il prend peur, et m'annonce que ce n'est pas la peine, qu'il ne sera pas là, ne s'excusant pas.

Suite à ça je me retrouve en arrêt de travail 15 jours.

Pendant ce temps, je fais le nécessaire pour rencontrer au plus vite cet actionnaire majoritaire et le gérant.

Ces derniers me conseillent de demander à mon médecin de me prolonger l'arrêt au maximum car ils n'ont pas le temps de s'occuper de moi en ce moment.

Je refuse, il m'annonce donc qu'il me garde dans l'effectif pour l'instant et qu'il verra plus tard s'il me met à un autre poste ou s'il me licencie.

Entre temps les ennuis s'accumulent, l'entreprise ne payant plus certains organisme, ma carte essence est désactivée, me retrouvant avec des notes de frais de folie (péages, essence, repas). Suite à un versement de salaire minable le mois dernier par mon entreprise (arrêt de travail), j'appelle la sécu qui doit compenser avec la mutuelle : l'entreprise n'a pas envoyé les documents nécessaires à la sécu malgré un envoi de lettre avec ar de leur part, et n'a pas déclaré mon arrêt (alors que celà fait plus de 15jours que j'ai rattaqué...).

Je n'ai aussi jamais passé de visite médicale depuis que je suis chez eux.

Je me retrouve à ce jour au dépourvu, j'ai envie de quitter cet emploi qui me ruine la santé à petit feu, au même titre que mon couple et mes projets d'avenir. Que puis je faire, j'ai réellement besoin d'aide, savoir vers quel organisme me tourner pour engager une procédure qui me permettrait de mettre un terme à cet emploi, et de pouvoir rebondir ?!

Par **julienshop**, le **15/05/2010** à **12:33**

voici la suite merci de l'interet que vous portez à ma requete.